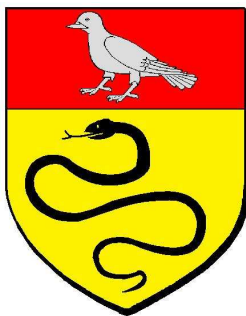


Département des Hautes-Alpes



Commune de St Julien en Champsaur

ELABORATION DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Approuvé, par délibération du Conseil Municipal du :

***Le Maire
Daniel Arnaud***

POS initial approuvé le 20 février 2000

Septembre 2013

PLU approuvé

Auteur : DD / CK / VC



Atelier d'urbanisme et environnement CHADO

1 rue Bayard

05000 GAP

☎ : 04.92.21.83.12 / 06.83.90.29.62

atelierchado@orange.fr

***2. Projet d'Aménagement et de
Développement Durable***



Département des Hautes Alpes
Commune de ST JULIEN EN CHAMPSAUR

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE



Atelier d'urbanisme et d'environnement CHADO

1 rue bayard
05000 GAP

☎ : 04 92 21 83 12 - atelierchado@orange.fr

Saint Julien en Champsaur

- **Poursuivre un aménagement durable**
- **Assurer le maintien de l'agriculture et de la qualité environnementale**
- **Etre acteur d'un tourisme rural qualitatif**

Objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain

- **S'assurer que la densité existante soit maintenue et encourager une densité plus forte ;**
- **Favoriser la réhabilitation du bâti existant et notamment des anciens corps de ferme ;**
- **Mettre en place une politique de lutte contre la rétention foncière.**



Poursuivre un aménagement durable

En arrivant du col Bayard ou du col de Mans, on identifie vite et facilement le chef lieu de Saint Julien Champsaur grâce à une silhouette « très marquée » et « très classique » de village encerclant son église.
Saint Julien en Champsaur est une commune composée de 4 hameaux. L'habitat, excepté sur Chantaussel, est relativement dense créant des ruelles, des petits espaces publics ou privés de qualité.
Aujourd'hui, l'enjeu en terme de développement est de préserver et d'adapter le territoire de la commune aux besoins et aux fonctionnements actuels. Pour nous, il s'agit de :

Utiliser le potentiel des bâtiments existants vacants pour :

- Augmenter l'offre de logements communaux : ancienne école de Chantaussel, ancienne cure ;
- Réhabiliter le bâti ancien : inciter la rénovation qualitative des anciennes fermes.

Permettre aux jeunes d'accéder à la propriété :

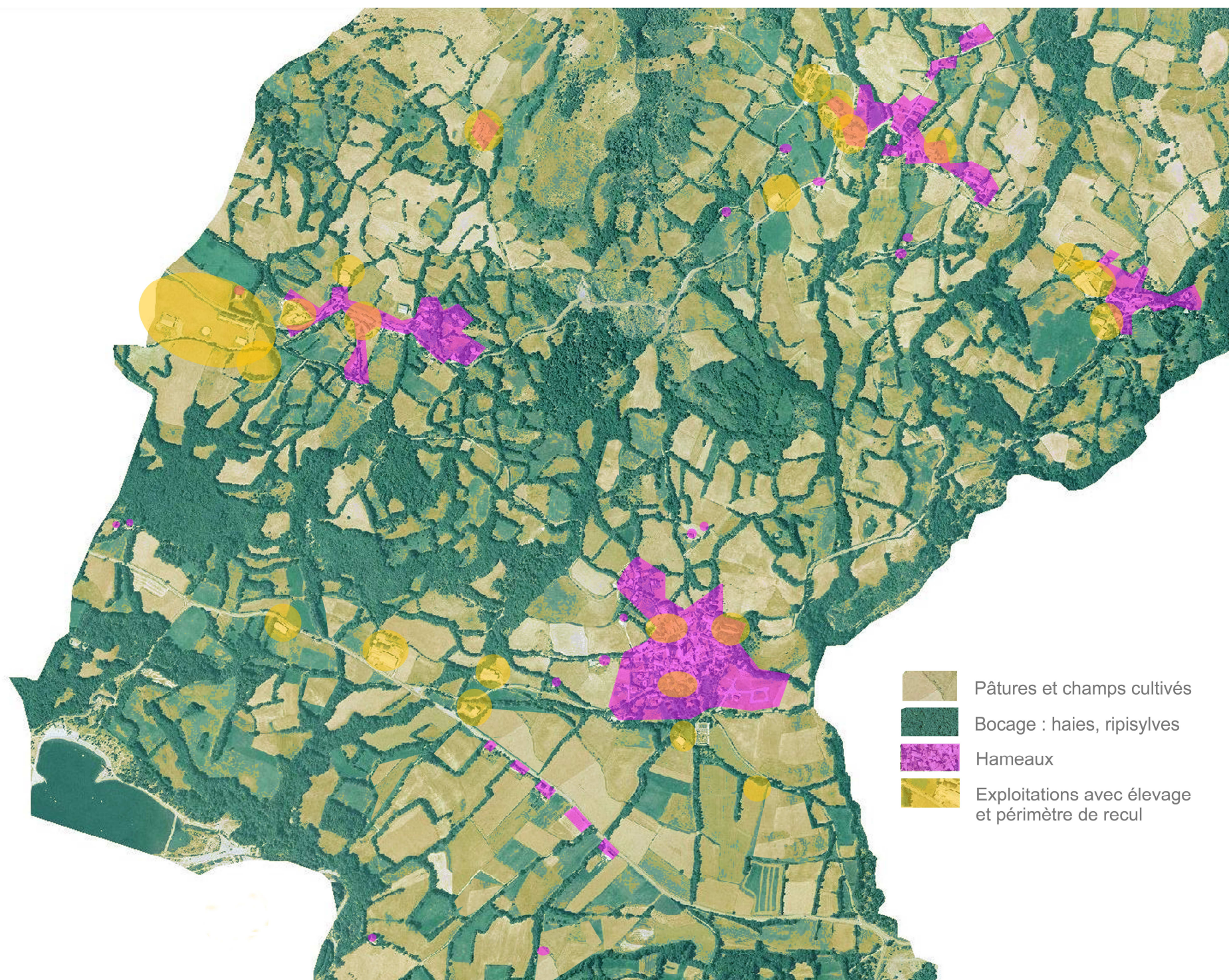
- Autoriser la réhabilitation des anciennes fermes en plusieurs logements ;
- Avoir une offre de parcelles constructibles de différentes tailles et répartie sur l'ensemble de la commune.

Mettre en valeur l'identité de chaque hameau :

- Inciter des réhabilitations respectueuses de l'identité passée du bâti ;
- Permettre l'intégration de nouvelles techniques et de nouveaux matériaux sur la bâti ancien : panneaux solaires, matériaux contemporains ;
- Maintenir la silhouette du bourg centre et la qualité des espaces publics au sein des 4 hameaux.

Anticiper et proposer du stationnement :

- Demander au moins une stationnement sur la parcelle ;
- Créer des espaces de stationnement.



Maintenir et dynamiser le caractère agricole de la commune

Assurer le maintien de l'agriculture et de la qualité environnementale

L'activité agricole est forte sur Saint Julien en Champsaur, principalement dans l'élevage. Aujourd'hui, beaucoup d'exploitations se sont modernisées et installées en dehors des hameaux. Certaines ont eues recours aux énergies renouvelables. Pour nous, il s'agit de continuer ces dynamiques :

Soutenir une activité agricole forte :

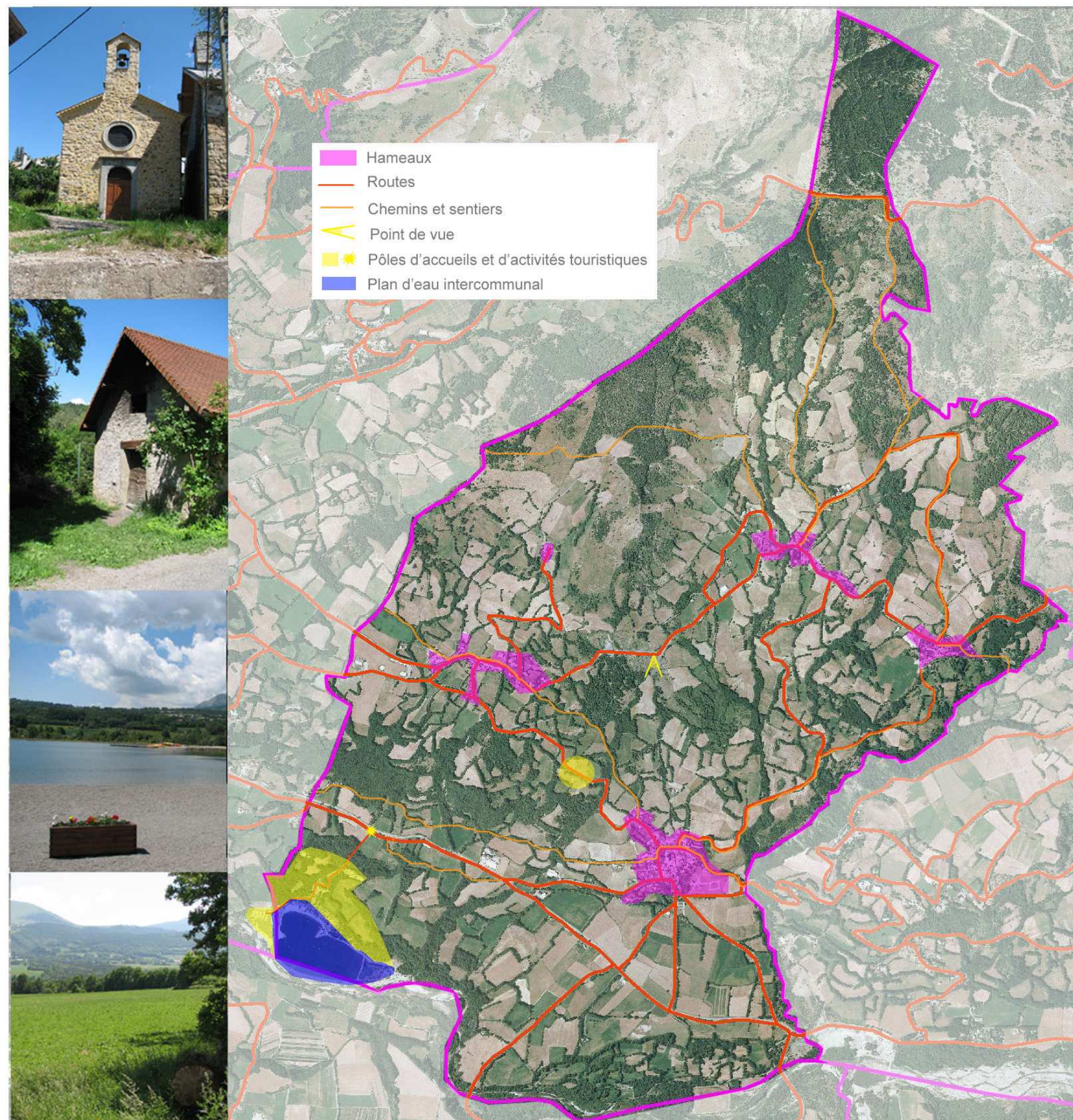
- Maintenir un zonage et un règlement définissant des espaces agricoles strictes et des zones agricoles pouvant accueillir des bâtiments d'exploitation ;
- Entretenir la dynamique d'une commune d'élevage : moutons, chèvres, porcs, vaches, pigeons,...
- Conserver l'éloignement nécessaire entre les bâtiments agricoles, existants et futurs, et les hameaux.

Préserver le caractère environnemental et paysager de la commune :

- Identifier et préserver des éléments naturels marquants : haies, ripisylves, zones humides, espaces boisés...
- Valoriser et entretenir le bocage et ses caractéristiques paysagères ;
- Eviter les phénomènes de mitage de l'habitat ;
- Enfouir les réseaux (EDF, Téléphone,...).

Instaurer une prise en compte transversale de l'environnement au sein du projet de PLU

- Améliorer la qualité de l'assainissement sur la commune ;
- Intégrer la prise en compte des risques, de la gestion des eaux pluviales et la préservation des structures paysagères en amont des projets d'urbanisation ;
- Donner une place significative au développement des modes de circulation doux (circuits pédestres, cyclistes, raquettes et ski de fond) ;
- Favoriser le recours et l'intégration des énergies renouvelables, des constructions économes et de la récupération des eaux pluviales au sein des règles d'urbanisations.



Inciter le développement de l'offre touristique

Etre acteur d'un tourisme rural qualitatif

Depuis la vallée et les montagnes environnantes, le territoire de Saint Julien en Champsaur apparaît comme composé de champs et de haies. A l'inverse, en sillonnant les routes et les sentiers de la commune, une sensation, presque permanente d'être en forêt se dégage.

Saint Julien En Champsaur bénéficie d'un cadre rural riche sur lequel il semble, aujourd'hui, possible de s'appuyer pour développer un tourisme de qualité. Pour nous, il s'agit de :

Avoir une offre variée d'accueil sur la commune :

- Inciter le développement d'activité parallèle à l'agriculture et notamment l'élevage : camping à la ferme, table d'hôte avec les produits de la ferme, visite d'élevage et de leur production, vente directe ;
- Permettre l'implantation de nouvelles activités touristiques près du plan d'eau avec, par exemple, la création d'un camping ;
- Développer les capacités d'accueil : chambre d'hôte, camping, hôtel et centre de vacance.

Renforcer les attraits touristiques de la commune :

- Valoriser et entretenir les sentiers, les chemins et les routes forestières permettant des promenades et des circuits de tous niveaux ;
- Continuer et terminer la mise en valeur du patrimoine de la commune : fours banaux, fontaines, chapelles, espaces publics ;
- Offrir des espaces de stationnement incitant à la halte ;
- Soutenir le comité des fêtes et les autres associations très actives sur la commune : fête patronale, embellissements des espaces publics.
- Proposer un point de vente de produits locaux dans le secteur du plan d'eau.

Travailler l'image de la commune :

- S'appuyer sur le caractère du bocage ;
- Maintenir l'identité des hameaux

Les orientations générales du PADD suivant l'article L 123-1-3

	Extraits du PADD de la commune	
Extrait de l'Article L123-1-3 du code de l'urbanisme :	Grands thèmes	Actions
Le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.	Poursuivre un aménagement durable	Mettre en valeur l'identité de chaque hameau : • Inciter des réhabilitations respectueuses de l'identité passée du bâti ; • Permettre l'intégration de nouvelles techniques et de nouveaux matériaux sur la bâti ancien : panneaux solaires, matériaux contemporains ; • Maintenir la silhouette du bourg centre et la qualité des espaces publics au sein des 4 hameaux. Anticiper et proposer du stationnement : • Demander un stationnement sur la parcelle ; • Créer des espaces de stationnement.
	Assurer le maintien de l'agriculture et de la qualité environnementale	Soutenir une activité agricole forte : • Maintenir un zonage et un règlement définissant des espaces agricoles strictes et des zones agricoles pouvant accueillir des bâtiments d'exploitation ; • Conserver l'éloignement nécessaire entre les bâtiments agricoles, existants et futurs, et les hameaux. Préserver le caractère environnemental et paysager de la commune : • Identifier et préserver des éléments naturels marquants : haies, ripisylves, zones humides, espaces boisés... • Valoriser et entretenir le bocage et ses caractéristiques paysagères ; • Eviter les phénomènes de mitage de l'habitat ; • Enfouir les réseaux (EDF, Téléphone,...). Instaurer une prise en compte transversale de l'environnement au sein du projet de PLU : • Améliorer la qualité de l'assainissement sur la commune ; • Intégrer la prise en compte des risques, de la gestion des eaux pluviales et la préservation des structures paysagères en amont des projets d'urbanisation ; • Donner une place significative au développement des modes de circulation douces (circuits pédestres, cyclistes, raquettes et ski de fond) ; • Favoriser le recours et l'intégration des énergies renouvelables, des constructions économes et de la récupération des eaux pluviales au sein des règles d'urbanisations.
	Etre acteur d'un tourisme rural qualitatif	Renforcer les attraits touristiques de la commune : • Continuer et terminer la mise en valeur du patrimoine de la commune : fours banaux, fontaines, chapelles, espaces publics ; • Soutenir le comité des fêtes et les autres associations très actives sur la commune : fête patronale, embellissements des espaces publics. Travailler l'image de la commune : • S'appuyer sur le caractère du bocage ; • Maintenir l'identité des hameaux

	Extraits du PADD de la commune	
Extrait de l'Article L123-1-3 du code de l'urbanisme :	Grands thèmes	Actions
Le PADD arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.	Poursuivre un aménagement durable	Utiliser le potentiel des bâtiments existants vacants pour : - Augmenter l'offre de logements communaux : ancienne école de Chantaussel, ancienne cure ; - Réhabiliter le bâti ancien : inciter la rénovation qualitative des anciennes fermes. Permettre aux jeunes d'accéder à la propriété : - Autoriser la réhabilitation des anciennes fermes en plusieurs logements ; - Avoir une offre de parcelles constructibles de différentes tailles et répartie sur l'ensemble de la commune. Anticiper et proposer du stationnement : - Demander un stationnement sur la parcelle ; - Créer des espaces de stationnement.
	Assurer le maintien de l'agriculture et de la qualité environnementale	Soutenir une activité agricole forte : - Entretenir la dynamique d'une commune d'élevage : moutons, chèvres, porcs, vaches, pigeons,... Instaurer une prise en compte transversale de l'environnement au sein du projet de PLU : - Donner une place significative au développement des modes de circulation douces (circuits pédestres, cyclistes, raquettes et ski de fond) ; - Favoriser le recours et l'intégration des énergies renouvelables, des constructions économes et de la récupération des eaux pluviales au sein des règles d'urbanisations.
	Etre acteur d'un tourisme rural qualitatif	Avoir une offre variée d'accueil sur la commune : - Inciter le développement d'activité parallèle à l'agriculture et notamment l'élevage : camping à la ferme, table d'hôte avec les produits de la ferme, visite d'élevage et de leur production, vente directe ; - Permettre l'implantation de nouvelles activités touristiques près du plan d'eau avec, par exemple, la création d'un camping ; - Développer les capacités d'accueil : chambre d'hôte, camping, hôtel et centre de vacance. Renforcer les attraits touristiques de la commune : - Valoriser et entretenir les sentiers, les chemins et les routes forestières permettant des promenades et des circuits de tous niveaux ; - Offrir des espaces de stationnement incitant à la halte ; - Proposer un point de vente de produits locaux dans le secteur du plan d'eau.

Le PADD fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.	S'assurer que la densité existante soit maintenue et encourager une densité plus forte ; Favoriser la réhabilitation du bâti existant et notamment des anciens corps de ferme ; Mettre en place une politique de lutte contre la rétention foncière.	
	Poursuivre un aménagement durable	Utiliser le potentiel des bâtiments existants vacants pour : - Réhabiliter le bâti ancien : inciter la rénovation qualitative des anciennes fermes. Permettre aux jeunes d'accéder à la propriété : - Autoriser la réhabilitation des anciennes fermes en plusieurs logements ;
	Assurer le maintien de l'agriculture et de la qualité environnementale	Préserver le caractère environnemental et paysager de la commune : Eviter les phénomènes de mitage de l'habitat ;

